067-200094332-20230707-0000007074-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 11/07/2023 Retour Préfecture : 11/07/2023 Date de publication: 13/07/2023



# **Extrait des** délibérations

à la Commission permanente

**N°** CP-2023-6-12-9 Séance du vendredi 7 juillet 2023

## FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - ACCOMPAGNEMENT DES **PROJETS CITOYENS RHENANS**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS**:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, OUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

### **ABSENTS:**

**BUFFA Jean-Claude** 

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1115-1 et L 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au budget 2023 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-6-1 du 19 juin 2023 relative à la création du Fonds de coopération transfrontalière,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur du 23 juin 2023,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 26 juin 2023,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 26 juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions de fonctionnement suivantes au titre du Fonds de coopération transfrontalière (volet accompagnement des projets citoyens rhénans) :
- \* 3 000  $\in$  au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Centre Hardt Rhin Supérieur pour l'organisation d'une place festive à la Ruche dans le cadre de « La BiCyclette » ;
- \* 3 000 € au GLCT des Deux Brisach pour l'organisation d'une place festive à l'Art'Rhena dans le cadre de « La BiCyclette » ;
  - \* 3 000 € à l'Association « Le Ventre » pour le projet « Couvert de couches » ;
  - \* 3 000 € à l'Association « Genau » pour le projet « Juggle Maniac » ;

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P252	0013	P252E01	T80	(904) 65-657382-048	6 000 €
P252	0013	P252E01	T80	(2209) 65-65748-048	6 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote